

Justyna Giernatowska
Université de Lodz
justyna.giernatowska@uni.lodz.pl

Faut-il déprécier l'un pour valoriser l'autre ? Le mépris dans *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* de François de Billon

RÉSUMÉ

Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin de François de Billon prend part à la Querelle des femmes, ranimée au XVI^e siècle, afin de défendre la dignité du beau sexe. Le mépris y joue un rôle important vu son potentiel persuasif auquel contribuent : sa place dans le schéma rhétorique, les moyens d'expression employés et les thèmes que l'auteur choisit en s'appuyant sur les sources aussi bien antiques que contemporaines. Grâce à tous ces procédés, Billon vise non seulement à dénoncer les idées diffamatoires dirigées contre les femmes et véhiculées par le discours ambiant, mais encore à critiquer et à ridiculiser les philosophes ou les écrivains – y compris ceux de la Renaissance – qui adhèrent aveuglément à ces propos calomnieux et qui les propagent sans égard aux qualités innombrables de l'espèce féminine.

MOTS-CLÉS – François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, mépris, Querelle des femmes, XVI^e siècle, contempteurs des femmes, traité, moyens d'expression, persuasion

“Should we denigrate one to appreciate the other?”

The contempt in François de Billon's *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*”

SUMMARY

François de Billon's *Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* takes part in the “Women's Quarrel”, revived in the 16th century, in order to defend female dignity. The contempt plays an important role in this treatise, due to its powers of persuasion which result from its place in the rhetorical scheme, the figures of speech used by the author and the themes chosen on the basis of both ancient and contemporary sources. By virtue of this approach, Billon not only indicates the popular ideas intended to harm the women's reputation, but also directs his criticism and mockery at the philosophers or writers – including those of the Renaissance period – who adhere blindly to these slanderous allegations and who spread them without regard to the innumerable qualities of the female sex.

KEYWORDS – François de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin*, contempt, "Women's Quarrel", 16th century, women despisers, treatise, figures of speech, persuasion

Le mépris semble être inhérent au débat littéraire connu sous le nom de la Querelle des femmes, dont l'origine remonte à la publication de la deuxième partie du *Roman de la Rose* (vers 1270), riche en idées misogynes qui seront critiquées par Christine de Pizan et auxquelles d'autres écrivains, comme Martin Le Franc, essaieront d'apporter un contrepoids. La polémique connaît un épanouissement particulier au XVI^e siècle, ayant été ravivée par la parution de *L'Amye de court* (1541) de Bertrand de la Borderie¹. C'est précisément à la fin de cette « seconde » Querelle que François de Billon contribue au débat, en publiant *Le Fort inexpugnable de l'honneur du sexe féminin* (1555)² dont il commence la rédaction en 1550, à Rome où il suit le cardinal Jean Du Bellay en tant que son secrétaire³. Malgré un intérêt considérable suscité chez le public contemporain, l'auteur et son traité qui est censé défendre les femmes contre les attaques des langues médisantes, deviendront l'objet de dédain⁴ et tomberont dans l'oubli. Pour ce qui est des études modernes, elles gardent aussi une attitude ambivalente envers Billon : d'un côté il est considéré comme un historien remarquable et inégalable de la Querelle ; de l'autre, on affirme que son érudition manque parfois de discernement et que son style est plutôt médiocre⁵.

¹ M. Angenot, *Les Champions des femmes*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 13-16, 25, 32-34 ; T. Clavier, « L'exemplarité de Didon dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance », *Clio*, 2009, n° 30, p. 155-156 ; C. H. Winn, « Féminisme », in G. Grente et M. Simonin (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001, p. 510-511 ; A. Jouanna, P. Hamon, D. Biloghi et G. Le Thiec, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2001, p. 814 ; L. Wajeman, *La Parole d'Adam, le corps d'Ève. Le péché originel au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2007, p. 115.

² Comme le souligne M. A. Screech (« Rabelais, de Billon and Erasmus », in M. J. Heath (dir.), *Some Renaissance Studies. Selected Articles 1951-1991 With a Bibliography*, Genève, Droz, 1992, p. 16), le traité sera aussi réimprimé sous le titre de *La Defense et forteresse invincible de l'honneur et vertu des Dames, divisée en quatre Bastions*, Paris, chez Nicolas Chesneau, 1564.

³ M. Angenot, *op. cit.*, p. 34 ; V.-L. Saulnier et C. Magnien, « Billon », in G. Grente et M. Simonin, *op. cit.*, p. 150.

⁴ Dans son *Apologie pour Hérodote* (1566), Henri Estienne donne à l'auteur un nouveau nom, à savoir François le Sot. Ceci pour dénoncer son incompétence : « Je l'advertiray aussi pour la seconde impression, qu'il n'y a point de Prophete en la Bible qui s'appelle *Virdei*, mais que *Vir dei* est comme l'epithete de Semeia. Comme si on disoit François le sot, on ne parleroit pas de deux personnes, mais le sot seriroit pour descrire la qualité dudict François, et seroit comme son epithete » ; H. Estienne, *L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes. Ou, Traité preparatif à l'Apologie pour Herodote*, éd. B. Boudou, Genève, Droz, 2007, p. 302). En 1697, Pierre Bayle qualifiera *Le Fort* de « bizarrement construit » ; *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, Paris, Desoer, 1820, t. III, p. 443.

⁵ M. Angenot, *op. cit.*, p. 35-36 ; M. A. Screech, *Rabelais, de Billon, op. cit.*, p. 17, 23-24.

On ne peut pourtant pas nier que son œuvre regroupe un nombre impressionnant d'arguments échangés lors du débat, en en constituant une somme rhétorique et idéologique. Qui plus est, le mépris y remplit des fonctions importantes que nous avons l'intention d'examiner. Dans ce but, nous observerons les aspects suivants de la représentation du mépris dans le texte : tout d'abord, la place qu'il occupe dans le schéma rhétorique, ensuite, non seulement certains moyens d'expression et éléments de la topique utilisés par les diffamateurs des femmes, mais également ceux auxquels l'auteur recourt pour vilipender ses antagonistes.

1. La place du mépris dans le schéma rhétorique

En premier lieu, il convient de remarquer que, du point de vue non seulement thématique mais aussi formel, l'œuvre de Billon est l'allégorie de la forteresse érigée afin de repousser les attaques contre les femmes – habitantes de cette citadelle –, parmi lesquelles on distingue des figures exemplaires antiques et contemporaines⁶. Le volume se compose de trois parties : la première, l'escarmouche, constitue la synthèse des arguments échangés entre les détracteurs et les défenseurs de l'espèce féminine. La deuxième trace un portrait laudatif des femmes ; c'est le fort proprement dit dont une grosse tour et quatre bastions font respectivement l'éloge des qualités féminines, entre autres celles de la magnanimité, la force, la chasteté, l'honnêteté ou la dévotion. La citadelle, protégée par la Sainte Vierge, est fortifiée grâce à la contre-mine qui constitue la troisième partie de l'ouvrage et qui a un caractère encyclopédique. L'auteur y aborde les problèmes de nature sociale, idéologique et historique, en insérant dans le discours des arguments apologétiques, complémentaires par rapport aux vertus féminines évoquées dans les parties précédentes⁷.

Si l'on observe la composition plus attentivement, on constate que l'objectif de l'œuvre, formulé dans le prologue, recourt déjà à la notion de mépris :

Veü la trop ancienne et injuste guerre de mespreis qui encores se fait alencontre de toute Princesse et Dame en son Sexe, par tant d'Hommes qui plus tost s'arment de coustume que de Raison, l'Autheur s'est nagueres efforcé d'outrepasser tous autres, qui par armes ou autrement se soient emeuz d'honneste volonté à soutenir l'honorable condition des Femmes, soit entre Hebreux, soit entre Grecs, Latins ou François⁸.

Le concept de l'opposition à l'attitude dédaigneuse envers l'espèce féminine est repris dans le développement du traité :

⁶ Ce que souligne aussi Tatiana Clavier, *op. cit.*, p. 156.

⁷ Le sujet de la composition du *Fort* est aussi abordé par R.-C. Breitenstein, « Représentations de la guerre dans les éloges collectifs de femmes du XVI^e siècle », *Tangence*, 2016, n° 111, p. 36.

⁸ F. de Billon, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin, construit par François de Billon Secretaire*, Paris, chez Jan d'Allyer, 1555, f° A iiiii r°.

Le tout, pour et affin, que les diverses sortes de Mespris, Moquerye ou Détraction de feminine Essence cessassent, aumoins une fois, entre les Mortelz, pour leur honneur et meilleur repos de Vye. Veü que Mespris a toujours été et sera une chose que personne ne peult endurer. Parce qu'il ny a Creature de raison, si basse ou abjecte, qui merite estre méprisée (f° 122 v°).

Les citations alléguées évoquent l'idée de la polémique, appelée la « guerre des sexes », que Billon présente d'une façon beaucoup plus unilatérale, comme la « guerre de mépris » contre l'un des sexes. Ce débat littéraire s'est imposé certaines conventions, comme le recours à la rhétorique belliqueuse en tant que moyen de persuasion⁹. Néanmoins, bien qu'il repose sur une longue tradition, il est, d'après l'auteur, complètement infondé et périmé. S'il subsiste, c'est probablement parce qu'il n'y a pas eu d'écrivain assez habile, de plume suffisamment « bien taillée »¹⁰ pour trancher la discussion. Évidemment, Billon s'attribue ce rôle du chantre excellent, et peut-être un peu outrecuidant, des vertus féminines. Il met aussi l'accent sur l'aspect psychologique du mépris¹¹ qui s'avère toujours si pénible, troublant et rabaissant pour les individus qui en font l'objet qu'il devrait être totalement exclu des relations sociales.

Bien entendu, cette belle déclaration ne correspond aucunement à l'attitude que le partisan des femmes adopte dans son *Fort inexpugnable*. En suivant le raisonnement auctorial, on a plutôt l'impression que, tout au contraire, le mépris peut devenir un moyen de persuasion efficace. Cela dit, notons que la rhétorique de Billon semble s'apparenter à la *declamatio* antique, que nous observons par exemple dans les *Controverses* de Sénèque l'Ancien, et qu'elle englobe les discours épideictique et judiciaire¹². L'auteur avance de nombreuses thèses en faveur du beau sexe¹³ qu'il défend à l'aide d'une argumentation enrichie d'exemples qui prennent la forme de courtes narrations. Ensuite, il vise à réfuter le raisonnement des opposants et à insérer dans le texte des passages pathétiques, appelés « canonnades », qui

⁹ Sur le concept de la guerre littéraire et sur la liste des textes du XVI^e siècle qui usent du champ lexical de la lutte, voir l'article de R.-C. Breitenstein, *op. cit.*, p. 29-50.

¹⁰ L'auteur utilise cette expression dans l'épître *À Treshautes et Royales Princesses* qui précède le prologue (F. de Billon, *op. cit.*, f° A ij v°).

¹¹ Ajoutons que la notion de mépris, attestée en français depuis le XII^e siècle, désignait tout d'abord le « prix inférieur à la valeur réelle », pour commencer à dénoter, dans les deux siècles qui suivaient, une attitude consistant à tenir les autres pour indignes de considération, et à manifester sa supériorité à leur égard (« Mépris », in *Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition, Paris, 2011 ; *Trésor de la Langue Française informatisé*).

¹² T. Clavier, *op. cit.*, p. 156.

¹³ Par exemple : « Sans la Femme aucune maison et chose domestique ne peult avoir durée » ; F. de Billon, *op. cit.*, f° 1 v° ; « Les Femmes ont Jadis admirablement été Illustrées (comme encore elles sont) de Force et Magnanimité (f° 44 r°) ; « Il est notoire le premier Joyau de la Femme estre la Clémence et humble douceur » (f° 91 r°).

sont censés écraser la partie adverse¹⁴. Dans la plupart des cas, ce sont précisément ces deux parties du discours, à savoir la réfutation et la péroraison, qui privilégient le mépris en tant que moyen d'expression.

2. Le mépris envers les femmes

Afin de démentir les propos dédaignant le sexe féminin, il faut tout d'abord les prendre en compte et les présenter au lecteur, en adoptant le rôle du secrétaire de la « Plume, Maistresse tresantique des Sciences »¹⁵ qui contemple la réalité sans parti-pris. Billon nous offre en conséquence un vaste répertoire de calomnies dont la majorité est regroupée dans l'« Ecar mouche ». En voici quelques-unes : « Cete Femenine Condition, au regard de la masculine, est Variable, Indiscrete, Ostinée, Incorrigible, Pusilanime, et (qui plus est) Imperfaite par erreur de Nature » (f° 1 r°), « La Complexion excellente de ce Sexe [...] est communément tenue pour imbecile, indigne et fragile » (f° 165 v°), « Aucuns [...] communément ne peuvent dire autre, fors que les Femmes sont pauvres de prudence et Riches de malice : qu'elles sont guydes de tout mal, et maitresses de méchanceté » (f° 13 v°).

Comme nous pouvons le constater, les deux premières citations présentent les vices des femmes en recourant aux accumulations d'épithètes, alors que la troisième emploie les parallélismes syntaxiques et lexicaux. Nous remarquons aussi les antithèses, d'abord entre ce qui est masculin et ce qui relève de la nature féminine, puis, entre la perfection et la médiocrité du sexe considéré comme faible. Cet écart est mis en relief par l'adverbe « communément » qui, utilisé à plusieurs reprises, suggère que l'idée de la réprobation envers les femmes est véhiculée par le discours ambiant, s'étant consolidée dans la mentalité populaire, privée de finesse d'esprit, et, de ce fait, souvent sujette à l'erreur¹⁶.

En ce qui concerne les défauts imputés aux femmes, on voit figurer parmi eux l'infériorité qui s'explique par l'imperfection due à la nature. L'auteur explique

¹⁴ Qui plus est, ils se distinguent nettement sur le plan typographique : signalés dans les marges par les symboles de canons, ils attirent d'emblée le regard du lecteur. Cette particularité de l'œuvre est aussi évoquée par M. Angenot, *op. cit.*, p. 34, et R.-C. Breitenstein, *op. cit.*, p. 37.

¹⁵ F. de Billon, *op. cit.*, f° 118 r°. Dans le « Fundement et preparation de la contremyne » et la « Requeste que la Plume fait aux Dames en faveur des Secretaires », l'auteur met l'accent sur l'impartialité de la Plume dont il se considère comme l'un des descendants et scribes. Il l'appelle à l'aide pour couper court à tout débat mettant en doute les qualités féminines.

¹⁶ Outre l'adverbe mentionné, l'auteur emploie fréquemment « vulgaire » en tant que nom ou adjectif, pour parler du peuple inculte dont les convictions nuisent à la réputation des femmes. Voir à titre d'exemple le « Voile épéz d'oubliance tousjours depuis agité d'un vent mesprisant du vulgaire » (f° A ij v°) qui a entouré les « precieuses qualitez de toute Femme » (f° A ij r° – v°). Cf. « Et dela est un point que ce gros Crocquelardon de Vulgaire tourne à mal, quand pour dire que les Femmes sont desireuses de voir et savoir, il les appelle Enveyeuses » (f° 152 v°).

que l'origine de cet argument, évoqué plusieurs fois¹⁷ et lié au concept d'« animal occasionatum », est à chercher dans l'interprétation erronée des sources classiques et bibliques. Les médisants n'hésitent pas entre autres à s'inspirer d'Aristote : « 'La Femme est un Masle occasionné.' Cest à dire, selon leur devis, Imperfait et superflu à la nature masculine, comme passif, et sans action de soy » (f° 4 v°)¹⁸, de saint Paul « qui en sa premiere Letre aux Corinthiens, disoit, que l'Homme est la Teste de la Femme : estimans par cela, les Femmes moins dignes et plus viles que les Hommes, et comme telles naturellement serves d'eux »¹⁹, ou de Lactance rapportant les propos de Platon qui remerciait Dieu de quatre faveurs²⁰ : « La premiere, pourautant qu'il étoit nay Homme, et non brute Beste. La Seconde, pource qu'il étoit Grec, non Barbare. La tierce à l'occasion de ce que sa nayssance avoit été en Athenes et du temps de Socrates. Et la quatrieme, pource que Dieu l'avoit plus tost créé Masle, que Femelle »²¹. Billon nous propose évidemment l'explication correcte de ces passages sur laquelle nous n'allons pas nous attarder. Ne signalons que quelques pistes de sa réflexion : d'abord, tout ce qui a été créé par le Tout-Puissant est nécessaire et parfait ; celui qui le met en doute, profère un blasphème. Ensuite, la tête n'est pas « la plus noble ny la plus aymable partie du corps de la personne »²² ; ce qui importe beaucoup plus, c'est le cœur, car l'âme y réside²³. À la fin, Platon était sans doute reconnaissant d'avoir pu appartenir au sexe masculin parce que, dans le cas contraire, son entourage borné lui aurait refusé l'accès au savoir²⁴.

¹⁷ Cf. « La Supersticion craceuse des Adversaires de ce Sexe, qui s'efforcent de publier par tout, et y faire confirmer, les Femmes estre Imperfaites par Nature, et à plusieurs cas inhabiles » (f° 112 v°) ; « Les Femmes sont par nature Imperfaites, Indociles, Pusilanimes, Sotes et plus viles que les Hommes » (f° 114 v°).

¹⁸ On peut supposer que ces réflexions concernant l'espèce dont la création n'a pas été nécessaire vu son imperfection, se basent entre autres sur l'*Histoire des animaux* (IX, 1) et sur *De la génération des animaux* (II, 4 et IV, 6) d'Aristote, bien que *La Politique* mette aussi en évidence l'infériorité sociale de la femme, en rapprochant son statut de celui de l'esclave (I, 1 et I, 5). L. Wajeman (*op. cit.*, p. 115-116) se réfère à ces deux premiers traités, en rappelant que la théologie médiévale n'hésite pas à y puiser, et en démontrant que le répertoire des arguments échangés dans le *Fort inexpugnable* reste tout à fait classique.

¹⁹ F. de Billon, *op. cit.*, f° 9 r°. Cet argument est aussi mis en relief par M. A. Screech, *Rabelais et le mariage. Religion, morale et philosophie du rire*, trad. A. Bridge, Genève, Droz, 1992, p. 8.

²⁰ Lactance, *Institutions divines*, III, cap. 19.

²¹ F. de Billon, *op. cit.*, f° 10 v°. Ces propos empruntés à Lactance peuvent effectivement refléter l'opinion de Platon sur les femmes. Si l'on regarde de près sa théorie de la métempsychose, on constate que parmi les formes que l'âme humaine peut revêtir, le corps masculin a le plus de valeur. Celui qui mène une existence vicieuse renaîtra en tant que femme ; s'il continue à pécher, il prendra l'apparence d'un animal (voir *Timée*, 42a-c).

²² F. de Billon, *op. cit.*, f° 9 r°.

²³ À l'appui de cet argument, Billon évoque le commentaire de Bède le Vénérable sur l'Évangile de saint Marc.

²⁴ Les allusions à Platon et à Aristote sont aussi mises en exergue par Angenot, *op. cit.*, p. 35.

Ce dernier argument est d'ailleurs transposé dans le contexte contemporain, vu que les détracteurs de l'espèce féminine la tiennent pour incapable et indigne de s'épanouir ou de cultiver les sciences, et ils veulent qu'elle soit « tenue en la maison, quasi en ocieuse vie, ny plus ny moins que si elle feust incapable de plus haute education : ne luy étant permis de s'exerciter, en plus part, qu'au fil, et à l'eguille »²⁵. On s'en doute déjà, l'auteur trouve les deux sexes pareillement aptes à s'instruire²⁶. Il est cependant à noter que l'argument des détracteurs auquel il s'oppose est, comme le souligne Screech, emprunté au *De nobilitate et praecellencia foeminei sexus* (1529) d'Henri Corneille Agrippa, bien que Billon ne fasse jamais de référence directe à ce traité ni à son auteur²⁷.

N'oublions pas de reconnaître que, selon les mépriseurs, l'attitude des femmes envers leur apparence physique est aussi à critiquer, parce qu'elle témoigne de leur attachement excessif aux qualités éphémères telles que la beauté charnelle qui devient souvent un piège pour les mâles²⁸ :

Les Femmes sont grandement vicieuses de se farder d'un million de Drogues pour aparoir plus belles : et qu'en cela elles contrefont la Nature. Chose [...] qui donne signe d'Orgueil, d'Incontinence et vanité, et finalement que la Femme n'est rien que deception, fardée d'une douceur bien aprinse, pour attaindre à ses apetitz sensuelz²⁹.

On souligne par conséquent que tous les efforts pour se montrer adorable et séduisante aboutissent à un effet d'autant plus illusoire qu'il n'est pas naturel. En outre, ils dénoncent toute une gamme de vices féminins, y compris le penchant pour la luxure³⁰, qui semblent procurer tant d'ennui aux représentants du sexe masculin. À l'exception de Billon qui considère la volonté de soigner son corps et d'entretenir son charme naturel comme recommandable plutôt que répréhensible.

²⁵ F. de Billon, *op. cit.*, f^o 8 r^o.

²⁶ À titre d'exemple, notons qu'afin de paraître plus persuasif, Billon s'adresse aux lecteurs en établissant un parallèle entre l'exercice corporel et la formation de l'esprit : « Quelle difference y a il, à votre avis Lecteurs, entre l'un et l'autre Bras d'un Corps entier, sinon par le defaut de l'usage et exercice qui n'est communément donné au Gauche ainsi qu'au Droit ? Un Gaucher exercité à la gauche en l'Art d'Ecrime, est il pas aussi vaillant et adroit qu'un Droittier à sa droite s'il est autant exercité ? Certes ouy, Voire et davantage : Veü qu'entre Spadacins les Gauchers sont estiméz les plus dangereux. Qui fait croire, que si les Femmes, comme Gauches etoient en tout exercitées aussi songneusement que les Hommes (qui au regard d'elles se disent Droittiers) elles deviendroient les maistresses de tous Mestiers et Sciences qui se peuvent acquerir » (f^o 114 v^o).

²⁷ M. A. Screech, *Rabelais, de Billon, op. cit.*, p. 20. Sur une comparaison plus détaillée des fragments des deux textes, voir aussi les pages 21-23.

²⁸ Ce thème populaire est étudié par Angenot, *op. cit.*, p. 117-118.

²⁹ F. de Billon, *op. cit.*, f^o 13 r^o.

³⁰ D. Desrosiers-Bonin (« Rabelais et la nature féminine », *Études Rabelaisiennes*, t. XXXI, Actes des conférences du Cycle « Rabelais et la nature » organisé durant l'année 1994 par F. Métivier, Genève, Droz, 1996, p. 41) met l'accent sur la récurrence de cet argument défavorable dans la Querelle.

3. Le mépris envers les contempteurs des femmes

Dans la plupart des cas, les contre-arguments censés repousser le raisonnement fautif ne suffisent pas à l'auteur du *Fort inexpugnable*. Afin de pulvériser la partie adverse, il faut encore avoir recours aux procédés stylistiques à forte valeur pathétique. Dans cet objectif, Billon s'arme du mépris, censé révéler définitivement la perfidie, l'incompétence et la stupidité de ses ennemis, ce qu'il réalise d'ailleurs dans le plein sens du mot, étant donné la multitude des termes appartenant au champ lexical de la guerre, dominant dans le traité : « Francarchers, hocquetonnéz de disputes Satyriques »³¹, « Envyeuse flotte de Detracteurs, Esquadrons de Mespriseurs » (f^o 45 r^o), « ces Lieutenans de mesdisante Gendarmerye » (f^o 45 v^o), « Qu'en Campaigne se gettent, ces Paltoquiers de mesprisante Cavallerie : et s'ilz ont en leurs faulses trenchées Mortiers ou Couleurynes de raison égales à celles cy, qu'ilz donnent et delachent » (f^o 51 r^o).

Voici d'autres invectives dont les diffamateurs sont accablés ; outre les épithètes récurrentes et les synecdoques : « Ignorans, ou malins mensongers » (f^o 38 v^o), « Langues envyeuses et legeres » (f^o 4 r^o), on voit l'auteur interpeller les antagonistes au moyen des apostrophes accompagnées de l'interjection : « O Race odieuse et foible, vigueur Serpentine » (f^o 46 r^o), « O Calumniateurs insatiables de mesdire » (f^o 68 r^o), et enrichies de contrastes : « O Pusilanimes Envyeux, qui entre les treteaux êtes si Magnanimes » (f^o 44 v^o). Billon essaie aussi d'humilier les ennemis en leur donnant des ordres : « Fuyez Causeurs et tous malins Détracteurs, fuyez Blasonneurs langars, et mespreiseurs Ingratz » (f^o 98 r^o), et il n'oublie pas de recourir aux comparaisons cuisantes : il affirme, par exemple, que les idées propagées par les médisants s'avèrent si infondées qu'elles sont à « chacer d'entour les Dames, ainsi que Mouches importunes au son du Baçyn » (f^o 3 v^o). De plus, il établit un rapport de ressemblance entre le petit gibier et ceux qui, « époventéz du Leurre des Dames » (f^o 10 v^o), trouvent leur abri dans la pensée de Platon, sans aucun regard critique : « Sans difficulté leur fuytte égarée n'est diferente à celle de la Perdry : car tout ainsi que se voyant de l'Oyseau poursuyvye, s'en va fourrer la teste en un trou de Taupe aveuglée : et pensant estre derrobée de toute veüe, autant congnoist le fons de la fossete, que son derriere découvert » (*ibid.*).

L'auteur se montre parfois encore plus endurci envers ses opposants, dans le dessein de mettre en évidence leur infériorité par rapport au sexe féminin :

Causeurs, et de Dames ennemys, que convenable seroit en la Forest porchyne vous voir, avec le grouyn tout souillé du boubier d'envie, gratter encores le glan qui vous étoit (avant le secours de telles Femmes) pasture bien ordonnée. A la mienne volonté, non pas que Cloches et Trompettes sonnassent pour votre decéz : mais que à l'esclavonne vous feussiez tant scuellement bien marqués au front, d'une de ces lettres Hierolifiques. Elles sont rares

³¹ F. de Billon, *op. cit.*, f^o 15 v^o.

et difficiles, les Dames toutefois vous pourroient aysément reconnoistre en tout lieu pour Detractors par tel signe (f^o 24 v^o).

Si la comparaison avec les porcs est déjà peu flatteuse pour les contempteurs³², le contraste avec l'inventivité, le talent et l'habileté des femmes met d'autant plus en relief la lourdeur et la grossièreté de cette espèce masculine. On a même l'impression qu'elle serait incapable de conserver sa dignité humaine sans l'apport des femmes. En effet, comme le consigne l'auteur du *Fort inexpugnable*, l'agriculture, les cloches, les trompettes, les hiéroglyphes ont été inventés par elles, et ils ne constituent qu'une part modeste de leur ingéniosité. Ceux qui n'apprécient pas cette contribution féminine à la civilisation, ne méritent pas de profiter des bienfaits cités. Tout au contraire, ils devraient être stigmatisés au front comme les esclaves, selon la pratique répandue dans l'Antiquité gréco-romaine³³.

Une telle représentation avilissante n'est pourtant pas censée surprendre le lecteur auquel on rappelle maintes fois que tout le mal vient des hommes, en en fournissant des explications de nature étymologique : « Car tout ainsi que le Vice (bien qu'il soit neutre) sera toujours par Genre, prochain parent du Masculin : Aussi la Vertu, comme simplement feminine, et par Genre n'approchant rien du Masculin³⁴, est la Grammere de ce noble Sexe »³⁵ ou exégétique :

Je ne craindray à dire tout haut, Que tous Maux et leurs commencementz ne procedent sinon des Hommes sauf l'honneur des Vertueux. Adam, Premierement eüt hardiesse d'enfreindre la Loy de son Createur, à l'ocasion dequoy (nottéz) il serra les portes du Ciel, et asservit les Hommes et les Femmes à la Mort, qui ont tous peché en luy, et meurent en luy, non par Heve, [...] et en approbation dequoy, le Seigneur luy dist, que la Terre seroit maudite à l'ocasion de luy (f^o 171 r^o).

La citation démontre comment l'auteur compile les versets provenant des *Ancien et Nouveau Testaments* pour les faire correspondre au but qu'il s'impose. Certes, la première Épître aux *Corinthiens* (15. 21-22) et le *Livre de la Genèse* (3. 17)

³² Notons que, d'après Valerianus, le porc peut symboliser non seulement la grossièreté et la sottise, mais aussi un vain bavardage et un raisonnement fallacieux ; P. Valeriano, *Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, vulgairement nommé Pierius. Autrement, Commentaires des lettres et figures sacrées des Égyptiens & autres Nations*, trad. J. de Montlyard, Lyon, Paul Frelon, 1615, p. 101-102, 106.

³³ Ce type de flétrissure, appelé par les Romains *inscriptio*, était imprimé aux esclaves fugitifs et voleurs jusqu'à ce que l'empereur Constantin la fit remplacer par l'altération de la main ou de la jambe. Les marques avaient souvent la forme de lettres ; M. de Felice (éd.), *Code de l'humanité, ou la législation universelle, naturelle, civile et politique*, dans l'imprimerie de M. de Felice, 1778, t. I, Yverdon, p. 148 ; M. Porret, « La cicatrice pénale. Doctrine, pratiques et critique de la marque d'infamie », *Sens-Dessous*, 2012, n° 10, p. 53.

³⁴ Il s'agit sans doute de l'opposition entre les deux noms latins : *uitium* qui est du genre neutre et *uirtus* qui est féminin.

³⁵ F. de Billon, *op. cit.*, f^o 152 v^o.

véhiculent l'image d'Adam en tant que coupable du péché originel. Billon choisit cependant de passer sous silence l'acte de désobéissance commis par Ève et la peine qui lui a été infligée selon la *Genèse* (3. 16) : « Aussy dit il à la femme : 'Je multiplieray tes miseres, et tes conceptions. Tu enfanteras les enfans en douleur, et seras soubz la puissance de l'home, et il dominera sur toy' »³⁶. Disculper « la mere de tous vivans » (*ibid.*) signifie donc rompre avec la tradition théologique qui subordonne l'épouse à son mari³⁷. Le thème qui ne prend pas en compte la responsabilité de la première femme ne relève pourtant pas de l'invention auctoriale ; il est pillé chez Agrippa, ce qui ne surprend d'ailleurs pas à l'époque de la Renaissance³⁸.

C'est aussi à cause des hommes, et précisément des « Sotz et Outrecuydéz Marys »³⁹, que les femmes sont souvent asservies dans le foyer familial, bien que le *Livre des Proverbes* nous apprenne « que la Personne folle doit servir et obeyr à celle qui est sage » (*ibid.*), comme le rappelle Billon⁴⁰. Et en ajoutant, quelques pages plus loin, « que la Condition femenine est de soy tousjours belle et bonne sinon au temps qu'elle est trop assubjetie ou importunée du Masle, lequel d'autant qu'il est plus Lourd, Vicieux ou Crapaudin, d'autant plus aussi il ternit la Beauté voire et Bonté de la Femme »⁴¹, il semble soutenir un paradoxe : d'une part, il blâme l'autorité excessive à laquelle les femmes sont soumises dans la société patriarcale⁴² ; d'autre part, il rejette sur les maris, en tant que chefs de famille, la responsabilité des faiblesses féminines, en se basant, entre autres, sur un sermon de saint Augustin⁴³ : « Toy Maryé, desire tu ta Femme chaste ? Soys chaste. Car elle ne peult estre telle, si tu ne peux estre tel »⁴⁴. Selon toute apparence, il revendique donc l'autonomie des femmes et il les trouve en même temps incapables de juger leurs actes sans l'exemple venant du mari dont l'honnêteté est mise en doute à maintes reprises.

³⁶ *La Sainte Bible nouvellement translätée de Latin en Francoïis, selon l'edition Latine, dernièrement imprimée à Louvain*, Louvain, par Bartholomy de Grave, Anthoine Marie Bergagne et Jehan de Waen, 1550, f° 2 r°.

³⁷ L. Wajeman, *op. cit.*, p. 113-114. M. Angenot (*op. cit.*, p. 101-105) met l'accent sur la popularité de la pratique qui consistait à adapter l'interprétation des versets – notamment des trois premiers chapitres bibliques – aux exigences des discours prêchant soit l'infériorité, soit la supériorité des femmes par rapport aux hommes.

³⁸ M. A. Screech, *Rabelais, de Billon, op. cit.*, p. 20, 22.

³⁹ F. de Billon, *op. cit.*, f° 162 r°.

⁴⁰ On peut se demander s'il s'agit d'une interprétation censée appuyer la thèse avancée par l'auteur ou de la traduction du proverbe 14. 14 : « Viis suis replebitur stultus, et super eum erit uir bonus ». Nous citons ici *Vulgata aeditio ueteris ac Noui Testamenti*, Venetiis, apud Petrum Schœffer, 1542, p. 100. La Bible de 1550 propose la version suivante : « Le fol sera remplis de ses voies, et l'homme bon sera pardessus luy » ; *La Sainte Bible, op. cit.*, f° 247 v°.

⁴¹ F. de Billon, *op. cit.*, f° 169 r°.

⁴² À la suite de quoi il entre en opposition avec ceux qui tendent à limiter les droits de la femme au profit du mari, dont André Tiraqueau, parfois considéré comme celui qui a ranimé le débat avec la publication de son traité *De legis connubialibus* en 1513 (A. Jouanna et al., *op. cit.*, p. 814).

⁴³ Saint Augustin, *Sermon IX (De decem chordis)*.

⁴⁴ F. de Billon, *op. cit.*, f° 78 v°.

Outre les reformulations de réflexions puisées aux sources mentionnées, la couche intertextuelle du traité est enrichie de la critique acerbe des auteurs que Billon considère comme misogynes. On voit l'écrivain dresser un palmarès des « Capitaines plus hardyz des Adversaires des Dames » (f° 16 r°) qui méritent d'être retenus dans son fort, et dont le premier, Boccace, s'avère coupable d'avoir composé *Le Labyrinthe d'amour* qui « ne tient rien de son élégant stile » (f° 16 v°) et qui nuit à sa renommée littéraire⁴⁵.

Le deuxième des prisonniers est un juriste « écervelé »⁴⁶, Giovanni Nevizzano, dont la *Sylva nuptialis* (1518), compromettant l'honneur féminin, suscita des réactions violentes de la part des dames piémontaises :

[II] fut incontinent empongné et honteusement par elles dechacé à belles pierres. Vray est que certain temps après il obtient son Rappel de ban, au moyen de l'obeissance et honorable Amende qu'il leur veint faire à genouz ployéz. Ayant attaché au front, pour signe apparent de penitence, les deux vers Latins qui ensuyvent : « Rusticus est verè qui turpia dicit de Muliere / Nam scimus verè, quod omnes sumus de Muliere »⁴⁷.

Le dernier « Capitaine de mespris »⁴⁸, à savoir Gratien du Pont, sieur de Drusac, a publié en 1534⁴⁹ *Les Controverses des sexes masculin et féminin*, représentant les femmes avec une méchanceté virulente. Billon se moque de lui grâce au jeu de mots⁵⁰ qui juxtapose la fonction militaire, la tenue et, surtout, la stupidité du calomniateur : « Il étoit de Robbe courte ce Lieutenant, de sagesse plus courte, et d'une peau de malavysé jusques aux piedz vetu »⁵¹.

⁴⁵ Il s'agit bien sûr du *Corbaccio*, connu sous des titres divers et dont la datation (1365) n'est pas certaine. Comme le suggère Pauline Pionchon (« *Le Corbaccio* en France : imitations et traductions », *Cahiers d'études italiennes*, 2008, n° 8, p. 209-211), l'œuvre aurait pu devenir le parangon du discours méprisant le sexe féminin. Ce sont d'ailleurs les allusions fournies par Gratien du Pont de Drusac et François de Billon qui prouvent que ce texte fut connu en France avant la première traduction, proposée par François de Belleforest en 1571.

⁴⁶ F. de Billon, *op. cit.*, f° 17 v°.

⁴⁷ La traduction de ces vers nous est immédiatement offerte : « Rustique et sot, dist il, qui blasonne la Femme : Car nous sçavons que tous sommes de Femme » (*ibid.*). M. Angenot (*op. cit.* p. 35) évoque aussi ce fragment, en qualifiant d'ailleurs la riposte féminine d'un exemple « précurseur des mouvements de libération de la femme ».

⁴⁸ F. de Billon, *op. cit.*, f° 18 r°.

⁴⁹ Il est des sources qui datent *Les Controverses* de 1533. Lyndan Warner (*The Ideas of Man and Woman in Renaissance France : Print, Rhetoric and Law*, Routledge, 2016, chap. I, sect. « The Iniquity of Woman ») explique que l'œuvre fut écrite en 1533 et publiée un an plus tard.

⁵⁰ Les jeux de mots comptent d'ailleurs parmi les nombreux procédés rhétoriques auxquels Drusac recourt. L'image de la femme qu'il trace de la sorte est si infamante et tendancieuse qu'elle lui a valu des critiques acharnées. L. Warner, *ibid.* ; V.-L. Saulnier, « Du Pont », in G. Grente et M. Simonin, *op. cit.*, p. 440-441 ; C. Marcy, « Note d'autorité et trésor d'invention dans *Les Controverses des sexes masculin et féminin* de Gratien du Pont », *Littératures classiques*, 2007, n° 64, p. 53-55 ; sur les détails concernant l'art narratif de Drusac, voir la suite de l'article de C. Marcy.

⁵¹ F. de Billon, *op. cit.*, f° 18 r°.

La liste des noms ridiculisés dans le *Fort inexpugnable* est plus longue⁵². Il conviendrait encore d'en évoquer un qui devient victime d'un discours méprisant particulièrement prolixe. Il s'agit de François Rabelais que Billon offre aux dames résidentes du fort en tant que butin, « comme la plus belle Hapelourde qui feust de Paris à Chinon »⁵³, et soi-disant « vray Philosophe du Tonneau » (*ibid.*). Il se complaît à ironiser sur les idées contenues dans le *Tiers Livre* (1546), en renforçant le sarcasme grâce à une exclamation : « O belle et bien formée Réverye philosophique, mais plus tost Pantagruellique, digne à bon droit d'une vraye Cornucopie de Raillerie » (f° 19 v°). En fait, s'il rapproche l'auteur en question du tonneau de Diogène, roulant sur le champ de bataille, c'est parce que, dans le prologue au *Tiers Livre*, Rabelais se compare lui-même à ce philosophe. À cette différence près que son tonneau est rempli de vin et qu'il constitue une vraie corne d'abondance, à savoir une source inépuisable de joyuseté et de raillerie dans laquelle l'écrivain et les lecteurs peuvent puiser à volonté. L'objectif de Billon est évidemment de tourner en dérision le terme « cornucopia » et de mettre ainsi en relief le dédain pour la pensée rabelaisienne. Et pour cause. Quand nous nous rappelons les paroles du docteur Rondibilis⁵⁴ qui ose considérer la femme comme un individu fragile, inconstant et défectueux, qui a dans les intestins un petit animal engendrant les humeurs responsables du comportement imprévisible, et qui ne fut créé que pour enfanter⁵⁵, nous comprenons d'emblée les paroles acrimonieuses du défenseur de la vertu féminine, ennemi « de l'odieuse nature de tout Usurpateur de louenge en autrui meritée »⁵⁶.

*

⁵² Les noms des « trois capitaines » sont souvent énumérés dans les publications que nous avons citées ; C. Marcy, *op. cit.*, p. 53 ; L. Warner, *op. cit.*, sect. « The Iniquity of Woman ». Pourtant, L'Arioste, Clément Janequin, Érasme n'échappent pas non plus à la critique. Cf. la liste des « misogynies » dressée par Angenot, *op. cit.*, p. 35-36.

⁵³ F. de Billon, *op. cit.*, f° 19 r°.

⁵⁴ Sur l'analyse du discours de Rondibilis, voir l'article de F. Charpentier, « Notes pour le *Tiers Livre de Rabelais*. Chap. 32 : le discours de Rondibilis », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1976, t. 54, p. 791-795.

⁵⁵ L'attitude de Rabelais à l'égard des femmes a fait l'objet de nombreuses études. Rappelons à titre d'exemple l'article de Desrosiers-Bonin (*op. cit.*, p. 43), qui traite de la contribution du *Tiers Livre* à la Querelle des femmes. Il mentionne aussi certains vices attribués au sexe féminin par les héros de l'œuvre, qui sont d'ailleurs les mêmes que les défauts rapportés dans les pages du *Fort inexpugnable*. Desrosiers-Bonin (p. 45-46) et Screech (*Rabelais, de Billon, op. cit.*, p. 27, et *Rabelais et le mariage, op. cit.*, p. 174-175) mettent cependant en question « l'antiféminisme » de Rabelais, en suggérant que son point de vue était beaucoup plus nuancé. Et F. Charpentier (*op. cit.*, p. 782) de constater que Rabelais ne s'est jamais proposé le but de participer à la Querelle.

⁵⁶ F. de Billon, *op. cit.*, f° 259 v°. M. A. Screech (*Rabelais et le mariage, op. cit.*, p. 177-180) affirme que l'hostilité de Billon aurait pu s'inspirer – surtout en ce qui concerne la philosophie de Rondibilis – non pas tant du contenu du *Tiers Livre* que de la *Louenge des Femmes* (1551) dans laquelle un auteur anonyme reprend et développe des idées qui lui paraissent misogynes – y compris celles de Rabelais –, sans les situer dans le contexte.

La lecture du *Fort inexpugnable* peut nous inciter à nous poser la question de savoir s'il est possible de chanter les louanges du sexe féminin sans avoir avili l'espèce masculine, si l'apologie de l'un ne peut se déployer qu'au détriment de l'autre. Tout porte à penser que non. Or, dans l'optique du débat auquel Billon prend une part active, l'ouvrage qui n'influencerait pas le public au moyen des procédés narratifs lapidaires, de la rhétorique guerrière, serait peu convaincant et savoureux, ce qui met en relief les fonctions esthétique et émotive du mépris : nous pouvons soit être bouleversés par la violence verbale du style, soit nous en délecter de façon perverse, il n'empêche que nous éprouvons des émotions vives qui nous rendent plus sensibles à la persuasion. Cet effet est strictement lié à la couche intertextuelle du traité ; c'est d'ailleurs en recourant au répertoire d'*exempla* antiques et contemporains que l'auteur nous permet de prendre conscience des phénomènes sociaux et idéologiques concernant le statut de la femme dans l'histoire. Ce sont aussi l'ampleur du *Fort*, sa structure insigne, le savoir encyclopédique de Billon et la vivacité avec laquelle il expose et combat les arguments diffamatoires véhiculés par le discours ambiant ou par les sources alléguées, qui le rendent digne d'attention.

Bibliographie

Sources

- Aristote, *De la génération des animaux*, texte établi traduit par Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres, 1961
- Aristote, *Histoire des animaux*, t. III (livres VIII-X), texte établi et traduit par Pierre Louis, Paris, Les Belles Lettres, 1969
- Aristote, *La Politique*, t. I (Introduction, livres. I-II), texte établi traduit par Jean Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, 2018
- Bayle, Pierre, *Dictionnaire historique et critique de Pierre Bayle*, Paris, Desoer, 1820, t. III
- Billon, François de, *Le Fort inexpugnable de l'honneur du Sexe Femenin, construit par François de Billon Secrétaire*, Paris, chez Jan d'Allyer, 1555
- Estienne, Henri, *L'Introduction au traité de la conformité des merveilles anciennes avec les modernes. Ou, Traité préparatif à l'Apologie pour Herodote*, éd. Bénédicte Boudou, Genève, Droz, 2007
- Felice, Fortunato Bartolomeo de, *Code de l'humanité, ou la législation universelle, naturelle, civile et politique*, dans l'imprimerie de M. de Felice, 1778, t. I
- Lactance, *Institutions divines*, III, cap. 19, URL : http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/lactance_div_inst_03/texte.htm ; consulté le 10.10.2019
- La Sainte Bible nouvellement translattée de Latin en Francois, selon l'edition Latine, dernièrement imprimée à Louvain*, Louvain, par Bartholomy de Grave, Anthoine Marie Bergagne et Jehan de Waen, 1550
- Platon, *Timée*, in Platon, *Œuvres complètes*, t. X, texte établi et traduit par Albert Rivaud, Paris, Les Belles Lettres, 1963
- Valeriano, Pierio, *Les Hiéroglyphiques de Jan-Pierre Valerian, vulgairement nommé Pierius. Autrement, Commentaires des lettres et figures sacrées des Égyptiens & autres Nations*, trad. Jean de Montlyard, Lyon, Paul Frellon, 1615
- Vulgata aeditio ueteris ac Noui Testamenti*, Venetiis, apud Petrum Schœffer, 1542

Études

- Angenot, Marc, *Les Champions des femmes*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977
- Breitenstein, Renée-Claude, « Représentations de la guerre dans les éloges collectifs de femmes du XVI^e siècle », *Tangence*, 2016, n° 111, p. 29-50 <https://doi.org/10.7202/1038505ar>
- Charpentier, Françoise, « Notes pour le *Tiers Livre de Rabelais*. Chap. 32 : le discours de Rondibilis », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 1976, t. 54, p. 780-796 <https://doi.org/10.3406/rbph.1976.3108>
- Clavier, Tatiana, « L'exemplarité de Didon dans les *Vies* de femmes illustres à la Renaissance », *Clio*, 2009, n° 30, p. 153-168 <https://doi.org/10.4000/cli.9444>
- Desrosiers-Bonin, Diane, « Rabelais et la nature féminine », *Études Rabelaisiennes*, t. XXXI, Actes des conférences du Cycle « Rabelais et la nature » organisé durant l'année 1994 par Francis Métivier, Genève, Droz, 1996, p. 31-47
- Dictionnaire de l'Académie française*, 9^e édition, Paris, 2011
- Jouanna, Arlette ; Hamon, Philippe ; Biloghi, Dominique ; Le Thiec, Guy, *La France de la Renaissance : histoire et dictionnaire*, Paris, Robert Laffont, 2001
- Marcy, Céline, « Note d'autorité et trésor d'invention dans *Les Controverses des sexes masculin et féminin* de Gratien du Pont », *Littératures classiques*, 2007, n° 64, p. 53-73 <https://doi.org/10.3917/licla.064.0053>
- Pionchon, Pauline, « Le *Corbaccio* en France : imitations et traductions », *Cahiers d'études italiennes*, 2008, n° 8 <https://doi.org/10.4000/cei.901>
- Porret, Michel, « La cicatrice pénale. Doctrine, pratiques et critique de la marque d'infamie », *Sens-Dessous*, 2012, n° 10, p. 47-63 <https://doi.org/10.3917/sdes.010.0047>
- Saulnier, Verdun-Léon et Magnien, Catherine, « Billon », in Grente, Georges et Simonin, Michel (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001
- Saulnier, Verdun-Léon, « Du Pont », in Grente, Georges et Simonin, Michel (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001
- Screech, Michael Andrew, « Rabelais, de Billon and Erasmus », in Michael J. Heath (dir.), *Some Renaissance studies. Selected articles 1951-1991 with a bibliography*, Genève, Droz, 1992, p. 16-40
- Screech, Michael Andrew, *Rabelais et le mariage. Religion, morale et philosophie du rire*, trad. Ann Bridge, Genève, Droz, 1992
- Trésor de la Langue Française informatisé*, URL : <https://www.cnrtl.fr>
- Wajeman, Lise, *La Parole d'Adam, le corps d'Ève. Le péché originel au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2007
- Warner, Lyndan, *The Ideas of Man and Woman in Renaissance France : Print, Rhetoric and Law*, Routledge, 2016 <https://doi.org/10.4324/9781315556895>
- Winn, Colette H., « Féminisme », in Grente, Georges et Simonin, Michel (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard, 2001

Justyna Giernatowska est enseignante à l'Institut d'Études Romanes de l'Université de Łódź, où elle est en train de préparer sa thèse de doctorat, portant sur la mutilation du corps dans le fait divers en France aux XVI^e et XVII^e siècles. Elle s'intéresse aux formes narratives brèves de cette période, au théâtre de la cruauté, à la poétique de la violence et à la rhétorique humaniste. Elle a publié plusieurs articles dont « La mutilation du corps et les enjeux de sa représentation dans les histoires tragiques (1559-1586) », in J.-Cl. Arnould (dir.), *Les Histoires tragiques du XVI^e siècle : Pierre Boaistuau et ses émules*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 303-316.



© by the author, licensee Łódź University – Łódź University Press, Łódź, Poland. This article is an open access article distributed under the terms and conditions of the Creative Commons Attribution license CC-BY-NC-ND 4.0 (<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>)

Received: 2019-01-20; Accepted: 2020-12-12